



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Convention de servitude de passage VILLE/GRDF - Quartier Ma Campagne

DE20200624_4	Conseil municipal du 24 juin 2020
Rapporteuse : Véronique DE MAILLARD	Télétransmise à la Préfecture le 26 JUIN 2020 Affichée le 26 JUIN 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre juin à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Date de convocation : 18 juin 2020

Membres présents :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Pascal MONIER, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Vincent YOU, Mme Catherine REVEL, M. Jean-Philippe POUSSET, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. Gérard LEFEVRE, Mme Elise VOUVET, M. Patrick BOURGOIN, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme Michèle FAYE, M. Alain JOURDAIN, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Josiane EPAUD, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, M. François ELIE, M. Gérard DESAPHY, M. Marcel DOMMARTIN, Mme Valérie SCHERMANN, M. Philippe VERGNAUD, Mme Valérie DUBOIS, Mme Laurence BISTOS, Mme Sophie FORT, Mme Sandra ROS, Mme Sandrine JOUINEAU, Mme Zaïssa ZOUNGRANA, M. Guillaume CHUPIN, Mme Charlène MESNARD, Mme Frédérique CAUVIN, Mme Françoise COUTANT, M. Fabrice VERGNIER, Mme Alexia PORTAL, Mme Martine PINVILLE, M. Christian VALLAT, Mme Caroline GIRARDIN-CHANCY, M. Djilali MERIOUA, M. Raphaël MANZANAS

Était absent(e) :

Mme Véronique ARLOT

Ont donné procuration :

- Mme Martine FRANCOIS-ROUGIER à Mme Michèle FAYE
- M. David COMET à M. Vincent YOU

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
La Responsable de Service
Catherine ALLARD

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : Mme Véronique DE MAILLARD

ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Convention de servitude de passage VILLE/GRDF -
Quartier Ma Campagne

Espaces Publics
id : 2975

Conseil municipal
24 juin 2020

4

Rapporteure : Véronique DE MAILLARD

Gaz Réseau Distribution France (GRDF) doit procéder au renouvellement de branchements gaz sur le quartier de Ma Campagne.

Les services de GRDF ont donc sollicité l'autorisation de la Ville pour l'installation à demeure :
- d'une canalisation souterraine ainsi que ses accessoires techniques dont tout élément sera situé au moins à 0,50 mètre de la surface naturelle du sol, sur une longueur totale d'environ 50 m et une largeur de 3 m sur la parcelle cadastrée CL n° 515.

Au regard des éléments exposés, il vous est proposé :

- d'approuver la convention de servitude de passage à titre gratuit, conclue pour une durée des ouvrages de cette canalisation ou de tout autre ouvrage qui pourrait lui être substitué, et les plans annexés,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à les signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
24 juin 2020

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint, à la Culture



[Signature]
Gérard LEFÈVRE

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.